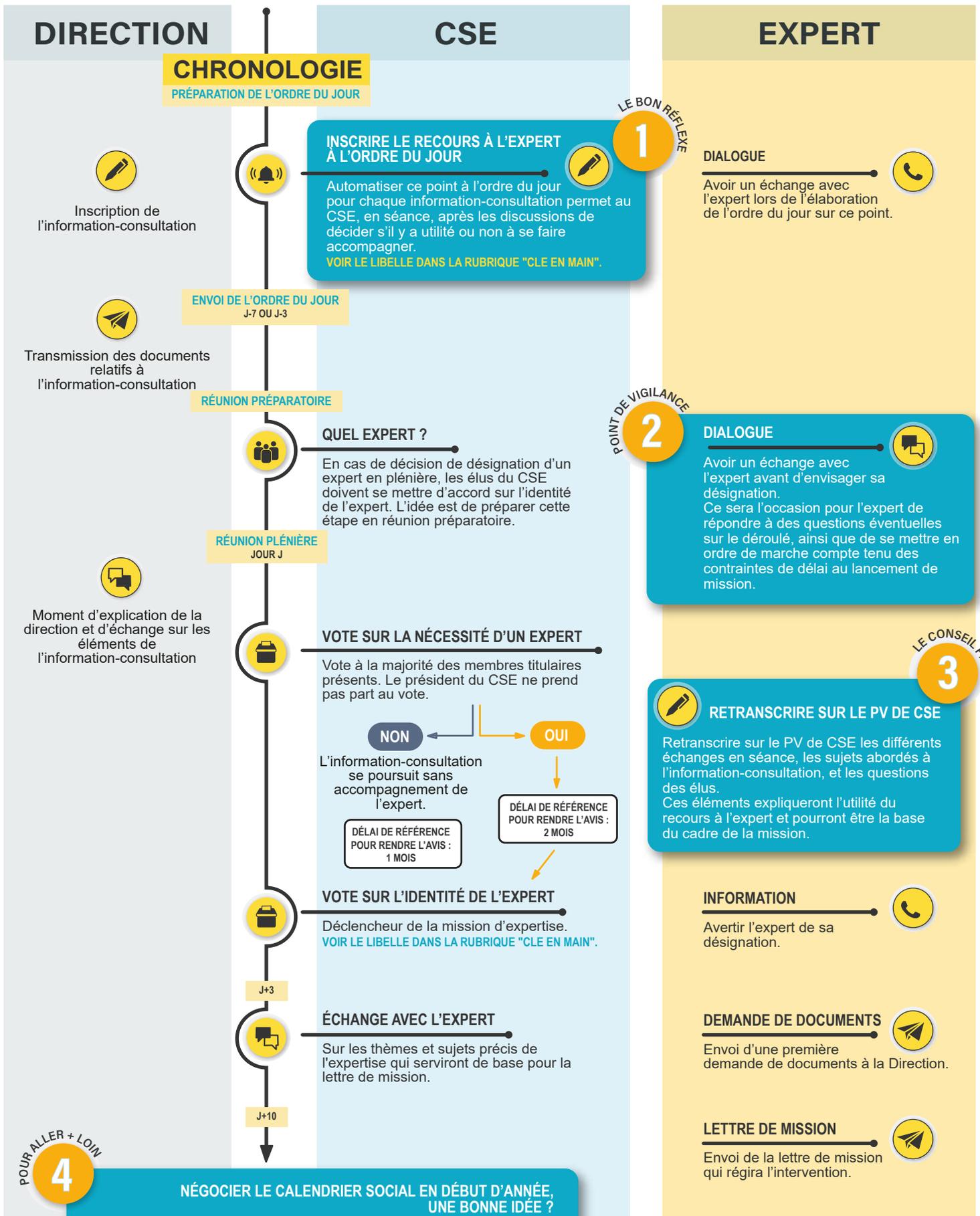


# LES 4 CONSEILS POUR DÉSIGNER UN EXPERT



# PRÊT À DÉSIGNER ? LE CLÉ EN MAIN !

## 3 MISSIONS ANNUELLES OBLIGATOIRES QUI S'IMPOSENT À L'EMPLOYEUR

Quelle consultation ?	SITUATION ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE	POLITIQUE SOCIALE, CONDITIONS DE TRAVAIL ET EMPLOI	ORIENTATIONS STRATÉGIQUES
Qui finance ?	100% employeur	100% employeur	80% employeur / 20% CSE
<b>Quel libellé pour l'ordre du jour ?</b> 1. Nécessité d'un expert	Délibération du CSE sur la décision de recourir à l'assistance d'un expert-comptable chargé d'assister le CSE dans le cadre de la consultation annuelle sur la situation économique et financière de l'entreprise.	Délibération du CSE sur la décision de recourir à l'assistance d'un expert-comptable chargé d'assister le CSE dans le cadre de la consultation annuelle sur la politique sociale, les conditions de travail et l'emploi de l'entreprise.	Délibération du CSE sur la décision de recourir à l'assistance d'un expert-comptable chargé d'assister le CSE dans le cadre de la consultation annuelle sur les orientations stratégiques de l'entreprise.
2. Identité de l'expert	Délibération du CSE sur le choix de l'expert-comptable chargé d'assister le CSE dans le cadre de la consultation annuelle sur la situation économique et financière de l'entreprise.	Délibération du CSE sur le choix de l'expert-comptable chargé d'assister le CSE dans le cadre de la consultation annuelle sur la politique sociale, les conditions de travail et l'emploi de l'entreprise.	Délibération du CSE sur le choix de l'expert-comptable chargé d'assister le CSE dans le cadre de la consultation annuelle sur les orientations stratégiques de l'entreprise.
Quel libellé de délibération ?	Le Comité Social et Économique désigne le cabinet d'expertise comptable PNL Conseil pour assister les membres élus en vue de la consultation annuelle sur la situation économique et financière prévue à l'article L. 2315-88 du Code du travail.	Le Comité Social et Économique désigne le cabinet d'expertise comptable PNL Conseil pour assister les membres élus en vue de la consultation annuelle sur la politique sociale, les conditions de travail et l'emploi prévue à l'article L. 2315-91 du Code du travail.	Le Comité Social et Économique désigne le cabinet d'expertise comptable PNL Conseil pour assister les membres élus en vue de la consultation annuelle sur les orientations stratégiques de l'entreprise et ses conséquences prévue à l'article L. 2315-87 du Code du travail.
Fiche mission associée			



**POUR ALLER PLUS LOIN :  
EXPERTISE, FORMATION ET ASSISTANCE AUPRÈS DES INSTANCES  
REPRÉSENTATIVES DU PERSONNEL**

Consultez toutes les fiches missions sur  
[www.pnlconseil.fr](http://www.pnlconseil.fr)

CLIQUEZ POUR VOIR



La réponse aux questions des représentants du personnel

DAPHNÉ LECOINTRE 06 38 45 55 12

JULIEN PICARD 07 81 81 06 29

# ET TOI, POURQUOI TU AS BESOIN D'UN EXPERT ?



*C'est un professionnel qui dispose de connaissances et compétences approfondies dans les domaines financiers et sociaux de l'entreprise.*



*Parce qu'il est capable de nous traduire en langage clair et accessible les informations comptables et financières de la Direction.*



*Parce qu'on aimerait avoir une analyse statistique de la politique de rémunération, par exemple : les augmentations ont-elles été équitables cette année ?*



*L'expert est un partenaire de confiance qui nous accompagne durant notre mandat. Nous avons retravaillé en formation spécifique au CSE les documents relatifs à nos derniers comptes annuels.*



*Cela permet un accès à des informations utiles pour l'exercice de notre mandat et dont le CSE n'est pas nécessairement destinataire. En plus, il saura les traiter et les analyser.*

*Pour gagner du temps et être plus efficace dans mon mandat.*



*Parce que dès que j'ai une question, je sais que je peux l'appeler pour qu'il nous accompagne.*



*Il nous permet d'avoir une meilleure compréhension de la stratégie de notre entreprise ainsi que la situation économique et sociale.*



*Parce qu'il nous permet d'objectiver les débats face aux discours tenus par la Direction.*



*Parce qu'il nous accompagne dans la formulation de nos avis argumentés.*

